

Lucerne, le 1er février 2019

## **Communiqué de presse**

---

*Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, 6 février*

### **Mutilations génitales féminines : garantir la protection et les soins**

**On estime qu'en Suisse, 15 000 jeunes filles et femmes sont menacées de subir une mutilation génitale féminine, ou l'ont déjà subie. Ces femmes ont le droit d'être protégées et d'obtenir des soins appropriés. Le Réseau suisse contre l'excision s'engage pour ces femmes. Le 6 février a lieu la Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines.**

Le point de contact national du Réseau suisse contre l'excision est contacté par une assistante sociale : cette dernière accompagne Madame A., arrivée en Suisse avec ses deux filles après avoir fui un pays d'Afrique de l'Est. Madame A. se plaint de fortes douleurs dans le bas-ventre. Se peut-il qu'elle ait subi une mutilation génitale ? Comment l'assistante sociale doit-elle gérer la situation ? Est-ce qu'il existe dans la région du personnel médical spécialisé ?

#### **Différentes approches pour faire face à cette problématique complexe**

Un grand nombre de professionnel.le.s doit faire face à ce genre de questionnements. Le Réseau suisse contre l'excision offre un conseil aux personnes directement concernées ainsi qu'aux professionnel.le.s. Comme les compétences nécessaires font souvent défaut, nous formons les expert.e.s du social, de l'asile et de la santé. Le réseau gère aussi une page Web et soutient la création de points de contact régionaux permettant aux personnes concernées de trouver rapidement de l'aide.

En 2012, la Suisse a créé sa propre législation pour pénaliser les mutilations génitales féminines. Mais l'interdiction pénale ne suffit pas : afin de briser le tabou entourant cette tradition millénaire, il faut mener un important travail de sensibilisation auprès des communautés migrantes touchées. Le réseau travaille donc avec une cinquantaine d'hommes et de femmes qui organisent régulièrement des événements dans leurs communautés. Avec beaucoup de patience et de respect, ces personnes posent la base de confiance nécessaire pour parler des conséquences de l'excision.

Le Réseau suisse contre l'excision dispose d'un large éventail de mesures permettant d'assurer la protection et la prise en charge des filles et des femmes qui ont subi une excision ou qui risquent d'en subir une. Les mutilations génitales féminines représentent une problématique complexe, car les schémas et modèles de pensées qui les sous-tendent sont nombreux. Les approches pour les combattre doivent donc être à la mesure de cette complexité.

## **Il faut continuer d'assurer protection et soins**

Comme toutes les femmes concernées, Madame A. et ses filles ont le droit d'être protégées et soignées de manière adéquate. Le projet du Réseau suisse contre l'excision, créé en 2016 par Caritas Suisse, Terre des Femmes Suisse, Santé sexuelle Suisse (SSCH) et le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) est mis en œuvre jusqu'à fin 2019.

Le réseau a été financé par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) par le biais du Crédit fédéral d'intégration, et par l'Office fédéral de la santé publique dans le cadre du Programme Migration et santé. On saura dans le courant de cette année dans quelle mesure le Réseau suisse contre l'excision pourra continuer de bénéficier d'un soutien.

*Pour d'autres informations :*

*Denise Schwegler et Simone Giger, responsables du projet Prévention des mutilations génitales féminines, Caritas Suisse, tél. : 041 419 23 55, courriel : [dschwegler@caritas.ch](mailto:dschwegler@caritas.ch) ; [sgiger@caritas.ch](mailto:sgiger@caritas.ch)*

*Site Internet : <https://www.excision.ch/reseau/>*